



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail dissimulé

Question écrite n° 46321

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le contrôle du travail dissimulé. Il apparaît que des sociétés profitent de la présentation du site de la Caisse nationale d'assurance vieillesse qui écrête les salaires à hauteur du plafond de la sécurité sociale pour minimiser leurs déclarations. Il lui demande s'il ne serait pas possible que les salariés puissent recevoir ou vérifier sur internet l'état des déclarations et des versements relatifs à leur salaire réel ce qui permettrait un « contrôle » direct de leur part. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46321

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3239

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)